

## **Revue des greffiers pour la période du 5 décembre 2009 au 1<sup>er</sup> mars 2010**

La deuxième session de la 40<sup>e</sup> législature a été prorogée par proclamation le 30 décembre 2009 et la Chambre doit reprendre ses travaux le 3 mars 2010.

### Crédits

Les motions déposées lors des deux dernières journées de l'opposition de la période de crédits concernaient la question du transfert des détenus afghans. Le 1<sup>er</sup> décembre, le NPD a proposé : « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait... ordonner la tenue d'une enquête publique sur le transfert aux autorités afghanes, de 2001 à 2009, des prisonniers afghans sous la garde du Canada ». La motion a été adoptée à l'issue d'un vote par appel nominal (145 pour, 129 contre).

De plus, le 10 décembre, à l'occasion de la septième et dernière journée désignée de la période de crédits, le Parti libéral a déposé une motion ordonnant au gouvernement de divulguer tous les documents relatifs au transfert des détenus afghans « dans leur forme originale et non censurée ». Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (Tom Lukiwski) s'est ensuite opposé à la présentation d'une telle motion au cours d'un jour des crédits, mais le Président a déclaré la motion recevable, affirmant qu'il était « raisonnable de présenter, à l'occasion d'un jour des crédits, une motion exigeant la présentation de documents à la Chambre. » La motion, ainsi modifiée, a été adoptée à l'issue d'un vote par appel nominal (146 pour, 143 contre).

### Législation

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) s'est vivement opposé au projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, qui met en œuvre le nouveau cadre de la taxe à valeur ajoutée pleinement harmonisée en Ontario et en Colombie-Britannique. Grâce au recours à la clôture, la Chambre a adopté un ordre spécial visant à accélérer l'adoption du projet de loi le 7 décembre 2009. Le projet de loi a fait l'objet d'une deuxième lecture le 8 décembre, puis le Comité permanent des finances a étudié le projet de loi et a remis son rapport sans amendements au greffier de la Chambre des communes avant 23 h. Le projet de loi a été adopté le 9 décembre après que le député d'Outremont (Thomas Mulcair) eût soulevé une question de privilège : en effet la veille au soir, à cause du tapage provenant d'une pièce voisine durant l'étude article par article du projet de loi par le comité, il n'a pas pu proposer d'amendements et donc exercer ses responsabilités librement. Le Président a déclaré que l'ordre spécial précisait que le comité disposait de quatre heures pour étudier le projet de loi article par article, mais que rien n'empêchait le comité d'utiliser ce temps à sa guise. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 15 décembre 2009.

Le même jour, le projet de loi C-56, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et modifiant d'autres lois en conséquence*, qui établit un régime prévoyant le versement de prestations spéciales aux travailleurs indépendants qui en sont actuellement privés, a également reçu la sanction royale. Le 10 décembre au matin, le leader du gouvernement à la Chambre (Jay Hill) a déposé un préavis de motion de clôture relativement à la troisième lecture du projet de loi, mais, plus tard dans la journée, on a obtenu un consentement unanime pour mettre la question aux voix immédiatement, ce qu'a fait le Président. Le projet de loi a été adopté.

#### Comités :

Le 8 décembre 2009, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a commencé son étude de la question de privilège concernant les envois postaux distribués dans la circonscription de Mont-Royal. Comme noté dans l'édition précédente de la Revue des greffiers, le Président avait déclaré que la question de privilège était fondée de prime abord parce que les électeurs avaient été placés dans le doute quant à la position de longue date et bien connue du député sur la lutte contre l'antisémitisme et le terrorisme et sur le soutien à Israël. Le président, Joe Preston, s'est retiré de la réunion puisque les envois avaient été faits en son nom.

Le 9 décembre 2009, le Comité permanent des finances a présenté à la Chambre son rapport sur les consultations prébudgétaires, intitulé « Un avenir prospère et durable pour le Canada : mesures fédérales nécessaires ». Le Comité a entendu des centaines de témoins partout au pays et a fait des dizaines de recommandations relatives aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités du Canada.

Conformément au paragraphe 106(4) du Règlement – qui prévoit qu'à la demande d'au moins quatre membres d'un comité, le président dudit comité convoque une réunion après avoir donné un préavis de 48 heures - le Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan devait se réunir le mardi 15 décembre 2009. Toutefois, la réunion n'a pas eu lieu faute de quorum. Bien que le Comité ait cessé d'exister à cause de la prorogation, des membres de l'opposition ont organisé, les 3 et 10 février 2010, des réunions sur l'accès aux documents relatifs au transfert des détenus afghans.

Les membres de l'opposition faisant partie du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international ont eux aussi organisé une réunion non officielle le 3 février pour interroger Abousfian Abdelrazik et d'autres personnes sur la liste des passagers interdits de vol de l'ONU. M. Abdelrazik est un citoyen canadien qui s'est retrouvé coincé au Soudan et qui s'est vu refuser l'entrée au Canada jusqu'en juin 2009.